

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du lundi 24 août 2020 du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue le lundi 31 août 2020 à 20 h à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec

En raison de la situation actuelle qui prévaut concernant la COVID-19, le gouvernement provincial a adopté une directive le 15 mars 2020 permettant la tenue des séances de Conseil sans la présence du public et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance peut être visionnée par webdiffusion en direct et en différé sous la rubrique séance du Conseil du 24 août 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bourelle et les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss

ABSENT :

Le conseiller Al Gardner

AUSSI PRÉSENTS :

Robert Lacroix, Directeur et trésorier, Finances et trésorerie, en remplacement de Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques

HOMMAGE AU REGRETTÉ CONSEILLER GARDNER

Son Honneur le maire rend hommage au défunt conseiller Gardner.

(version intégrale bilingue)

It was with deep sadness that I announced the passing of Mr. Al Gardner, councillor for District 6, on Wednesday, August 26. Beaconsfield lowered its flags at City Hall to half-mast after learning of the sudden passing of Councillor Garner.

C'est avec grand regret que j'ai annoncé mercredi le 26 août, le décès de Monsieur Al Gardner, conseiller du district 6.

Al Gardner was born on June 28, 1948. He was married to Lynne Marie Killingsworth who passed away on July 21, 2011. He is survived by his son Geoff.

Prior to running for Council, Al served as President of the Beaconsfield Citizens Association (BCA) from 2014 to 2017. He was elected to Council in November 2017.

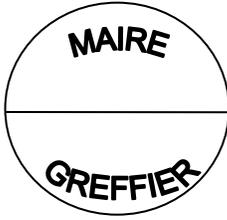
I got to know Al when he was President of BCA. We built a good relationship together. We met regularly to discuss municipal issues.

In the past, Mayor and Council often clashed over local issues with BCA. Al took a different approach and wanted to work together. We didn't always agree, but I built a great respect for him. He was not there with a hidden agenda. He was there because he wanted to contribute to his community.

His legacy is that he showed how a community association like BCA can work together with mayor and council in a positive way to move forward issues and find solutions rather than fight each other.

Al had a huge heart and was always available to help others. He was genuinely concerned about improving the quality of life for his fellow citizens in the community, and volunteered whenever there was a need for him to contribute.

We built a good relationship and I had the utmost respect for him. He was totally dedicated to his work as a Councillor and as President of the Comité consultatif d'urbanisme or Planning Advisory Committee. He had my complete trust. I lost a loyal friend. He will be sorely missed.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

On behalf of the City as well as of members of Council, Administration and Beaconsfield residents, I offer my heartfelt condolences to Councillor Gardner's family and friends, especially to his son Geoff.

En mon nom et au nom de tous les membres du Conseil, de l'administration et des citoyens de Beaconsfield, j'offre mes plus sincères condoléances à la famille et amis, spécialement à son fils Geoff.

Les conseillers rendent ensuite hommage au conseiller Gardner et témoignent à tour de rôle de leur respect envers leur collègue. Ils insistent sur leur amitié profonde ainsi que de la complicité qu'ils ont pu développer avec ce dernier au cours du mandat, que ce soit dans la promotion de dossiers ou lors des activités du Conseil.

Maire Bourelle lit une lettre envoyée par la Ville de Kirkland rendant hommage au Conseiller Gardner.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Son Honneur le maire fait une déclaration concernant les perspectives financières de la Ville en période COVID-19. Au moment présent, nous aurons un budget équilibré et s'il n'y a pas d'éléments perturbateurs majeurs, nous prévoyons un léger excédent.

La greffière annonce le début de la période de questions. Les questions du public pour la séance devaient être acheminées par courriel à greffe-registry@beaconsfield.ca, avant midi, lundi 31 août 2020.

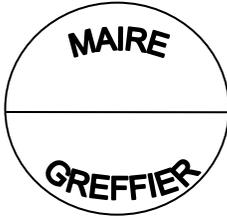
Une résidente demande comment la Ville déterminera le montant des amendes allant de 10 000 \$ à 250 000 \$ fixées dans le projet de règlement BEAC-045-10 pour les démolitions non autorisées d'un bâtiment. Elle estime qu'il y a une grande différence entre le montant minimum et le montant maximum des amendes et propose un montant minimum de 200 000 \$ pour décourager les démolitions non autorisées.

Son Honneur le maire indique qu'en général, la Ville impose l'amende minimale, sauf s'il existe des facteurs aggravants tels que la répétition de l'infraction, les mensonges, un édifice désigné patrimonial, lorsqu'une personne a déjà été avisée par la Ville, etc. Ces dossiers sont gérés en collaboration avec les avocats de la Cour municipale et ils sont généralement traités au cas par cas. Le projet de règlement proposé par la Ville s'aligne avec la loi provinciale.

Une résidente demande quand les rampes de mise à l'eau ouvriront à nouveau pour les remorques. Elle ajoute que la fermeture des rampes de mise à l'eau désavantage les résidents plus âgés qui doivent utiliser des remorques pour mettre leurs canoës à l'eau, car ils ne peuvent pas les transporter eux-mêmes comme le font d'autres résidents plus jeunes.

Son Honneur le maire indique que le Conseil a décidé de fermer les rampes d'accès aux équipements motorisés, qui la plupart du temps sont apportés avec des remorques. Il indique que la Marina Lord Reading peut accommoder les résidents avec leurs canoës moyennant de légers frais.

Un résident exprime ses inquiétudes concernant le coin sud-est du parc Shannon, sur la rue Markham. Il juge qu'il y a un problème avec la qualité de l'entretien effectué par la Ville à ce coin qui ressemble à un dépotoir et au coin opposé, où on trouve de l'asphalte et un rocher, au lieu d'apercevoir de la verdure s'alignant avec le reste de la route. Il ajoute qu'il y a eu des investissements majeurs de la part de la Ville pour l'autre côté du parc, allant jusqu'à en refaire la quasi-totalité, mais pas pour ce coin. Il s'inquiète également du fait que les regards sur la rue Markham près du parc s'enfoncent et ne sont pas à niveau. Enfin, il s'inquiète des véhicules qui stationnent pour plusieurs mois par année à cet endroit en raison de l'absence de signalisation, ce qui a pour conséquence que des voitures rouillées non utilisées sont laissées à cet



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

endroit pendant des mois en hiver.

Son Honneur le Maire indique qu'en ce qui concerne les espaces verts, présentement, les Travaux publics ne prévoient pas ajouter plus d'espaces verts demandant des travaux d'entretien. Pour les regards, ils devraient être corrigés bientôt. Quant à la question du stationnement, elle a été abordée par le Comité consultatif de la circulation.

La période de questions se termine à 20 h 30.

10. PROCÈS-VERBAL

10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 13 juillet 2020

2020-08-225 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 13 juillet 2020 à 20 h.

20. AFFAIRES CONTRACTUELLES

20.1 Octroi du contrat TP 2020-04 concernant la fourniture et la plantation d'arbres sur les emprises et parcs municipaux pour l'automne 2020 avec deux (2) options de renouvellement au plus bas soumissionnaire conforme, soit Paysagiste et Déneigement NJ (9203-2531 Québec inc.), pour la somme de 103 316,53 \$, toutes taxes incluses

2020-08-226 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2020-04 concernant la fourniture et la plantation d'arbres sur les emprises et parcs municipaux pour l'automne 2020 avec deux (2) options de renouvellement au plus bas soumissionnaire conforme, soit Paysagiste et Déneigement NJ (9203-2531 Québec inc.), pour la somme de 103 316,53 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-725-50-570.

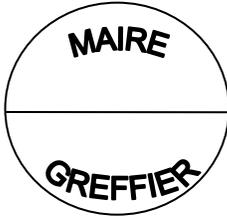
20.2 Octroi du contrat TP 2020-07 concernant la fourniture d'une rétro-excavatrice, (4) quatre roues motrices avec balancier extensible au plus bas soumissionnaire conforme, soit Longus Équipement inc, pour la somme de 208 999,27 \$, toutes taxes et échange inclus

2020-08-227 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2020-07 concernant la fourniture d'une rétro-excavatrice, (4) quatre roues motrices avec balancier extensible au plus bas soumissionnaire conforme, soit Longus Équipement inc, pour la somme de 208 999,27 \$, toutes taxes et échange inclus; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-311-00-724. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en cinq (5) versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.

20.3 Octroi du contrat TP 2020-08 concernant la fourniture d'un camion 10 roues, 6x4 avec benne basculante, quatre saisons au plus bas soumissionnaire conforme, soit International Rive Nord inc., pour la somme de 323 634,45 \$, toutes taxes et échange inclus

2020-08-228 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2020-08 concernant la fourniture d'un camion 10 roues, 6x4 avec benne basculante, quatre saisons au plus bas soumissionnaire conforme, soit International Rive Nord inc., pour la somme de 323 634,45 \$, toutes taxes et échange inclus; et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-311-00-724. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en cinq (5) versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.

- 20.4 Octroi du mandat 20-SP-127 concernant le réaménagement du parc Windermere au soumissionnaire unique et conforme, soit Poirier Fontaine Architectes inc., pour la somme de 886 284,79 \$, toutes taxes incluses
-

- 2020-08-229 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le mandat 20-SP-127 concernant le réaménagement du parc Windermere au soumissionnaire unique et conforme, soit Poirier Fontaine Architectes inc., pour la somme de 886 284,79 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-722-00-411. Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil approprie la somme nécessaire à même son surplus réservé pour services professionnels.

- 20.5 Octroi du mandat 20-SP-133 concernant le réaménagement du parc Briarwood au plus bas soumissionnaire conforme, soit Conception Paysage inc., pour la somme de 83 338,48 \$, toutes taxes incluses
-

- 2020-08-230 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le mandat 20-SP-133 concernant le réaménagement du parc Briarwood au plus bas soumissionnaire conforme, soit Conception Paysage inc., pour la somme de 83 338,48 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-722-00-411. Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil approprie la somme nécessaire à même son surplus réservé pour services professionnels.

- 20.6 Renouvellement du contrat TP 2019-01 pour l'entretien des systèmes électriques des bâtiments municipaux pour l'année 2021 avec Denis Bourbonnais et Fils inc., au coût approximatif de 30 500 \$, toutes taxes incluses
-

- 2020-08-231 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2019-01 pour l'entretien des systèmes électriques des bâtiments municipaux pour l'année 2021 avec Denis Bourbonnais et Fils inc., au coût approximatif de 30 500 \$, toutes taxes incluses;

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2021 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2019-01; et

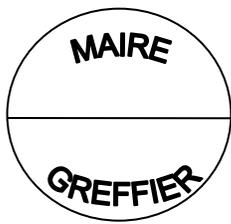
D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense aux codes budgétaires 02-738-90-565, 02-198-00-565, 02-319-00-565, 02-725-20-565, 02-731-90-565, 02-719-00-565, 02-722-10-565, 02-723-10-565. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2021.

- 20.7 Renouvellement du contrat TP 2019-02 pour la réparation des unités d'éclairage de rues, de parcs et de feux de circulation pour l'année 2021 avec A.J. Théorêt entrepreneur électricien inc., au coût approximatif de 23 000 \$, toutes taxes incluses
-



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 2020-08-232 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2019-02 pour la réparation des unités d'éclairage de rues, de parcs et de feux de circulation pour l'année 2021 avec A.J. Théorêt entrepreneur électricien inc., au coût approximatif de 23 000 \$, toutes taxes incluses;
- D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2021 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2019-02; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-341-00-565. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2021.
- 20.8 Renouvellement du contrat TP 2019-03 pour l'entretien et la réparation des systèmes CVAC des bâtiments municipaux pour l'année 2021 avec AÉRO Mécanique Turcotte inc., au coût approximatif de 21 500 \$, toutes taxes incluses
-
- 2020-08-233 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2019-03 pour l'entretien et la réparation des systèmes CVAC des bâtiments municipaux pour l'année 2021 avec AÉRO Mécanique Turcotte inc., au coût approximatif de 21 500 \$, toutes taxes incluses;
- D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2021 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2019-03; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense aux codes budgétaires 02-731-90-567, 02-198-00-567, 02-319-00-567, 02-738-90-567, 02-719-00-567. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2021.
- 20.9 Renouvellement du contrat TP 2019-04 pour la fourniture de services de plomberie pour l'année 2021 avec Plomberie Richard et Fils inc., au coût approximatif de 18 000 \$, toutes taxes incluses
-
- 2020-08-234 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2019-04 pour la fourniture de services de plomberie pour l'année 2021 avec Plomberie Richard et Fils inc., au coût approximatif de 18 000 \$, toutes taxes incluses;
- D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2021 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2019-04; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense aux codes budgétaires 02-413-00-564, 02-415-00-443, 02-415-00-564. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2021.
- 20.10 Renouvellement du contrat TP 2019-05 pour les travaux d'arboriculture à taux horaire pour l'année 2021 avec Services d'Arbres Primeau inc., au coût approximatif de 214 800 \$, toutes taxes incluses
-
- 2020-08-235 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2019-05 pour les travaux d'arboriculture à taux horaire pour l'année 2021 avec Services d'Arbres Primeau inc., au coût approximatif de 214 800 \$, toutes taxes incluses;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2021 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2019-05; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-725-50-571. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2021.

- 20.11 Renouvellement du contrat TP 2019-06 pour les travaux d'entretien paysager du Village Beaurepaire pour l'année 2021 avec DLC (7574479 Canada inc.), au coût approximatif de 24 500 \$, toutes taxes incluses
-

- 2020-08-236 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2019-06 pour les travaux d'entretien paysager du Village Beaurepaire pour l'année 2021 avec DLC (7574479 Canada inc.), au coût approximatif de 24 500 \$, toutes taxes incluses;

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2021 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2019-06; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-725-50-572. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2021.

- 20.12 Renouvellement du contrat TP 2020-01 pour la fourniture et transport de contenants métalliques pour matériaux secs pour l'année 2021 avec Excavations Vidolo limitée, au coût approximatif de 49 500 \$, toutes taxes incluses
-

- 2020-08-237 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2020-01 pour la fourniture et transport de contenants métalliques pour matériaux secs pour l'année 2021 avec Excavations Vidolo limitée, au coût approximatif de 49 500 \$, toutes taxes incluses;

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2021 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2020-01; et

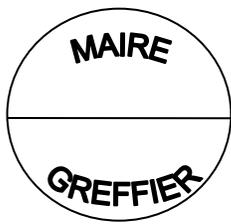
D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-453-20-436. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2021.

- 20.13 Renouvellement du contrat TP 2020-03 pour la disposition de matériaux d'excavation pour l'année 2021 avec Paysagiste et Déneigement NJ (9203-2531 Québec inc.), au coût approximatif de 48 000 \$, toutes taxes incluses
-

- 2020-08-238 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2020-03 pour la disposition de matériaux d'excavation pour l'année 2021 avec Paysagiste et Déneigement NJ (9203-2531 Québec inc.), au coût approximatif de 48 000 \$, toutes taxes incluses;

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2021 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2020-03; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense aux codes budgétaires 02-453-20-438, 02-453-20-439, 02-453-20-436. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2021.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

20.14 Participation de la Ville de Beaconsfield à un regroupement d'achat de la Ville de Montréal relatif à la fourniture de carburants

2020-08-239 ATTENDU QUE les ententes-cadres collectives conclues avec les pétrolières dans le cadre du dernier appel d'offres commun pour l'acquisition de carburants viennent à échéance le 3 janvier 2021;

ATTENDU que la Ville de Montréal désire lancer un appel d'offres pour satisfaire les besoins en carburants des arrondissements, des villes liées ainsi que des services corporatifs pour la période du 4 janvier 2021 au 3 janvier 2024, avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU que conformément aux articles 572.1 et 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une municipalité peut s'unir à une autre municipalité dans le but de s'approvisionner et peut mandater, tout en respectant le processus d'appel d'offres prévu à la loi;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Beaconsfield participe au regroupement d'achat de la Ville de Montréal pour la fourniture de carburants;

Que la direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal soit autorisée à procéder au lancement d'un appel d'offres et à l'octroi d'un contrat assurant la fourniture de carburants pour la période du 4 janvier 2021 au 3 janvier 2024, avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune; et

QUE le maire et la greffière de la Ville de Beaconsfield soient autorisés à signer tout document pertinent relativement à l'achat de carburants et au regroupement d'achat.

20.15 Autorisation d'une dépense additionnelle de 75 276,67 \$, toutes taxes incluses, concernant le contrat 530-19-GC pour la reconstruction des infrastructures de l'avenue Midland, du boulevard Beaconsfield à la rue Church

2020-08-240 CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-124 adoptée à la séance du 23 avril 2019 relativement à l'octroi du contrat 530-19-GC concernant la reconstruction des infrastructures de l'avenue Midland, du boulevard Beaconsfield à la rue Church au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Emcon Inc., pour la somme de 1 080 687,97 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires, nécessaires à la réalisation du contrat 530-19-GC, engendrent des coûts imprévus pour la somme de 75 276,67 \$, toutes taxes incluses;

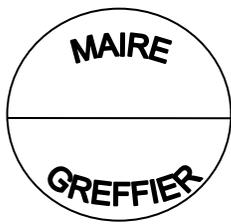
Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser une dépense additionnelle de 75 276,67 \$, toutes taxes incluses, concernant le contrat 530-19-GC pour la reconstruction des infrastructures de l'avenue Midland, du boulevard Beaconsfield à la rue Church. Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approuve la somme nécessaire à même son surplus réservé pour infrastructures.

f

30. FINANCES ET TRÉSORERIE

30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 24 août 2020 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 4 juillet 2020 au 12 juillet 2020 et du 14 juillet 2020 au 12 août 2020, pour un déboursé total de 4 535 681,45 \$

2020-08-241 CONSIDÉRANT les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'approuver la liste des comptes à payer au 24 août 2020 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 603 233,53 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 4 juillet 2020 au 12 juillet 2020 et du 14 juillet 2020 au 12 août 2020, totalisant 1 596 849,55 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux, les frais bancaires et le service de la dette, totalisant 2 335 598,37 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 4 535 681,45 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

- 30.2 Approbation d'un contrat de gestion et d'un appui financier de 5 500 \$ pour l'entretien annuel des espaces verts entre le Club de bowling de Beaconsfield et la Ville de Beaconsfield pour l'année 2020
-

- 2020-08-242 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un contrat de gestion et d'un appui financier de 5 500 \$ pour l'entretien annuel des espaces verts entre le Club de bowling de Beaconsfield et la Ville de Beaconsfield pour l'année 2020; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-721-80-992.

- 30.3 Contribution municipale au financement des opérations régulières de PME MTL West-Island et autorisation de verser la contribution annuelle de 5 529 \$ pour l'année 2020
-

- 2020-08-243 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de prendre acte des tableaux d'activités de PME MTL West-Island pour l'année 2019;

D'autoriser la contribution annuelle de 5 529 \$ pour l'année 2020; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 1-02-651-00-499.

- 30.4 Approbation d'une procuration pour inscription à clicSÉCUR - NEQ 8831858202
-

- 2020-08-244 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que Madame Julie Robinson, assistante-trésorière, dont les trois derniers chiffres du NAS sont 385 soit autorisée à :

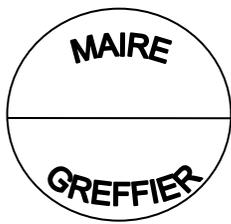
Effectuer l'inscription de la Ville de Beaconsfield aux fichiers de Revenu Québec;

Gérer l'inscription de la Ville à clicSÉCUR-Entreprises

Gérer l'inscription de la Ville à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

Remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville, une autorisation ou une procuration;

Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville de Beaconsfield, y renoncer ou la révoquer, selon le cas; et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville de Beaconsfield, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville de Beaconsfield pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne.

40. RÈGLEMENTATION

40.1 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-099-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-099 concernant le bien-être des animaux afin de modifier certains articles relatifs aux amendes »

2020-08-245 La conseillère Karen Messier dépose le projet de Règlement BEAC-099-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-099 concernant le bien-être des animaux afin de modifier certains articles relatifs aux amendes » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

40.2 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-045-10 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de modifier les amendes pour la démolition sans autorisation »

2020-08-246 La conseillère Dominique Godin dépose le projet de Règlement BEAC-045-10 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de modifier les amendes pour la démolition sans autorisation » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

40.3 Adoption du Règlement BEAC-134 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 605 000 \$ pour la démolition et la reconstruction d'un nouveau chalet au parc Beacon Hill » et tenue d'une procédure d'enregistrement écrite de 15 jours tenant lieu de registre

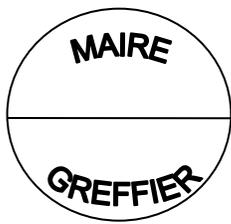
2020-08-247 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-134 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 605 000 \$ pour la démolition et la reconstruction d'un nouveau chalet au parc Beacon Hill »;

Qu'une procédure d'enregistrement écrite de 15 jours soit tenue pour le Règlement BEAC-134 à compter du 2 septembre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033.

40.4 Demande d'autorisation de corriger les nuisances au 161, Stonehenge et de facturer le coût des travaux au propriétaire, en vertu du Règlement BEAC-033

2020-08-248 Considérant qu'un avis de 10 jours ordonnant de corriger les nuisances au 161, Stonehenge a été envoyé au propriétaire, conformément au Règlement BEAC-033, mais que l'avis n'a pas été respecté;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le Service des travaux publics, en vertu du Règlement BEAC-033, article 11.3, à effectuer les travaux correctifs nécessaires au 161, Stonehenge et à facturer le coût des travaux au propriétaire.

- 40.5 Demande d'autorisation de corriger les nuisances au 233, Woodside et de facturer le coût des travaux au propriétaire, en vertu du Règlement BEAC-033
-

- 2020-08-249 Considérant qu'un avis de 10 jours ordonnant de corriger les nuisances au 233, Woodside a été envoyé au propriétaire, conformément au Règlement BEAC-033, mais que l'avis n'a pas été respecté;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le Service des travaux publics, en vertu du Règlement BEAC-033, article 11.3, à effectuer les travaux correctifs nécessaires au 233, Woodside et à facturer le coût des travaux au propriétaire.

45. URBANISME

- 45.1 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 50, York
-

- 2020-08-250 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 50, York a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 22 juillet 2020 et est d'avis que l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère visant à atténuer la différence de hauteur et de volume avec les bâtiments voisins par le traitement architectural n'est pas rempli et l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères sur (1) le style proposé qui doit s'inspirer des styles architecturaux existants sur le tronçon de rue et (2) l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 50, York;

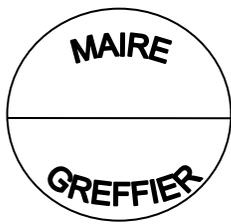
Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de **REFUSER** l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 50, York.

- 45.2 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 106, St-Andrew
-

- 2020-08-251 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 106, St-Andrew a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 22 juillet 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 106, St-Andrew;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 106, St-Andrew.

45.3 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 134, Fieldfare

2020-08-252 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 134, Fieldfare a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 22 juillet 2020 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 134, Fieldfare;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette recommandation, de nouveaux plans répondant aux préoccupations du Comité ont été déposés;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 134, Fieldfare.

45.4 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 256, Castle

2020-08-253 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 256, Castle a été déposée;

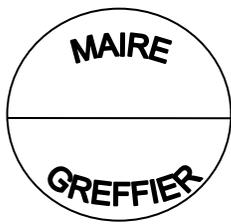
CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 22 juillet 2020 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur le style proposé qui doit s'inspirer des styles architecturaux existants sur le tronçon de rue n'est pas rempli et l'objectif de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal dans le cas d'un agrandissement n'est pas respecté parce que le critère sur la similarité de la toiture de l'agrandissement avec l'existant n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 256, Castle;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 256, Castle.

45.5 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 572, Hillside



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2020-08-254 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 572, Hillside a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 22 juillet 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 572, Hillside;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 572, Hillside.

45.6 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 181, croissant Woodside

2020-08-255 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 181, croissant Woodside a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 22 juillet 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 181, croissant Woodside;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 181, croissant Woodside.

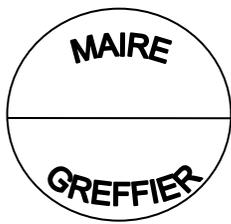
45.7 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 587, Beurepaire

2020-08-256 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 587, Beurepaire a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 22 juillet 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

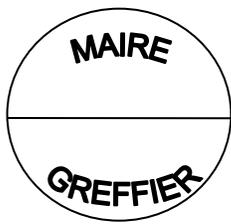
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 587, Beurepaire;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

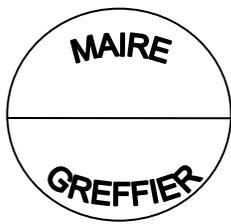
Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 587, Beaurepaire.

- 45.8 Demande de modification des plans déjà approuvés au 125, Regent
-
- 2020-08-257 **CONSIDÉRANT QUE** le 25 mai 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-05-154 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 125, Regent;
- CONSIDÉRANT QU'**une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;
- CONSIDÉRANT QUE** cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 22 juillet 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 125, Regent;
- Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 125, Regent.
- 45.9 Acceptation d'une somme de 30 630 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 416 457 (50, York) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield
-
- 2020-08-258 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'ACCEPTER le versement d'une somme de 30 630 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 416 457 (50, York) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, équivalant à 10 % de la valeur municipale de 306 300 \$ du lot 1 416 457, et de transférer cette somme dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.
- 45.10 Acceptation d'une somme de 23 410 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 417 687 (106, St-Andrew) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield
-
- 2020-08-259 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'ACCEPTER le versement d'une somme de 23 410 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 417 687 (106, St-Andrew) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, équivalant à 10 % de la valeur municipale de 234 100 \$ du lot 1 417 687, et de transférer cette somme dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.
50. RESSOURCES HUMAINES



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 50.1 Nomination en vue de permanence à titre de Chef de section, Projets au poste 5100
-
- 2020-08-260 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Monsieur Frédéric Gauthier à titre de Chef de section, Projets, à compter du 31 août 2020;
- QUE son salaire soit établi à l'échelon maximum du groupe 5 de l'échelle de rémunération des cadres; et
- QUE cette promotion soit assujettie à une période d'évaluation de douze (12) mois, conformément aux dispositions des conditions de travail des cadres.
51. NOMINATION D'ÉLUS
- 51.1 Désignation du maire suppléant pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2020
-
- 2020-08-261 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de désigner le conseiller Robert Mercuri à titre de maire suppléant pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2020.
53. COMITÉS
- 53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 7 août 2020
-
- 2020-08-262 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 7 août 2020.
- 53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 22 juillet 2020
-
- 2020-08-263 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 22 juillet 2020.
- 53.3 Renouvellement de membres du Comité consultatif d'urbanisme
-
- 2020-08-264 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du mandat de Madame Laurence Havard et de Monsieur Sam Watts à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, à compter du 24 août 2020, pour une période de deux (2) ans.
60. GÉNÉRAL
- 60.1 Adhésion de la Ville de Beaconsfield à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Énergir
-
- 2020-08-265 **CONSIDÉRANT** QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;
- CONSIDÉRANT** QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;
- CONSIDÉRANT** QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Après étude et considération :

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield adhère aux conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir;

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises; et

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

- 60.2 Autorisation pour effectuer le dépôt d'une demande d'aide financière annuelle pour la collection des livres de la bibliothèque (531675) auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'année financière 2020-2021, d'un montant de 67 804 \$, et confirmation de l'engagement de la Ville de Beaconsfield à auto financer le montant total des dépenses prévues
-

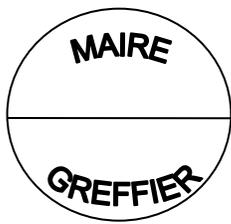
- 2020-08-266 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux projets : volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année financière 2020-2021;

De mandater Madame Judith Caron, chef bibliothécaire par intérim ou en son absence, Madame Mélanie Côté, directrice, Culture et Loisirs, pour signer tous les documents relatifs à cette demande, notamment la convention de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications relativement à cette requête; et

De confirmer l'engagement de la Ville de Beaconsfield à auto financer le montant total des dépenses prévues pour l'acquisition de documents du projet Développement des collections de la Bibliothèque de Beaconsfield suite à la demande d'aide financière (531675) soumise au Ministère de la Culture et des Communications, incluant la part correspondant à la subvention de 67 804 \$ qui sera allouée par le Ministère.

- 60.3 Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), appel de projets année 2020, pour la mise en place de sentiers de marche, d'installation de bancs de parcs et d'une halte de repos
-

- 2020-08-267 **ATTENDU QUE** la Ville de Beaconsfield a pris connaissance du document intitulé « Guide du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) »;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), appel de projets année 2020, pour la mise en place de sentiers de marche, d'installation de bancs de parcs et d'une halte de repos;

ATTENDU QUE, advenant un refus du MAMH d'accorder l'aide financière demandée, la demande en soi n'équivaut pas à un engagement de la Ville à réaliser le projet;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la Ville de Beaconsfield autorise Madame Mélanie Côté, directrice, Culture et loisirs à présenter au MAMH dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), appel de projets année 2020, une demande d'aide financière PRIMADA relativement à la mise en place de sentiers de marche, d'installation de bancs de parcs et d'une halte de repos;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMADA;

QUE la Ville a pris connaissance du guide PRIMADA et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de l'infrastructure visée; et

QUE la Ville assume tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

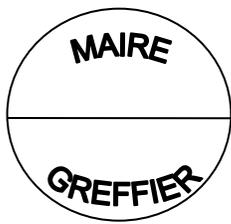
60.4 Consentement à ce qu'un fonctionnaire ou officier de la Ville de Beaconsfield agisse comme inspecteur métropolitain local et acceptation de la délégation des responsabilités de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint

2020-08-268 VU le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 20 juin 2019 et le Règlement 2020-85 adopté le 18 juin 2020 modifiant celui-ci;

VU l'article 4.3 du Règlement 2019-78 par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité identifiée à l'annexe A du Règlement de contrôle intérimaire, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la CMM pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, précitée;

ATTENDU l'article 4.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le Conseil de la CMM peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la CMM et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement;

QUE la Ville de Beaconsfield consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint tel que prévu aux articles 4.4 et 4.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la CMM; et

QUE la Ville de Beaconsfield informe la CMM que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

- Le directeur, Aménagement urbain et patrouille municipale
- Le chef de division, Urbanisme et patrouille municipale.

60.5 Autorisation d'installer un abri temporaire extérieur pour fins d'activités commerciales au Centre Commercial Beaconsfield situé au 50, boulevard St-Charles

2020-08-269 **CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 223-2020 le 24 mars 2020 afin de limiter la propagation du virus COVID-19;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a, depuis le 22 juin 2020 adopté des mesures visant à assouplir les mesures sanitaires en permettant la reprise de certaines activités économiques sportives, dont l'ouverture des installations sportives intérieures;

CONSIDÉRANT que certains des usagers du Centre Klub Athletik 20 localisé au Centre Commercial Beaconsfield situé au 50, boulevard St-Charles, sont préoccupés par la propagation du virus COVID-19 à l'intérieur des lieux fermés;

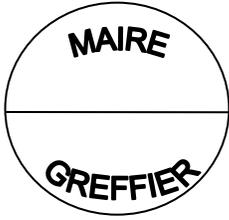
CONSIDÉRANT qu'une demande du Centre Klub Athletik 20 a été adressée au Service de l'aménagement urbain et patrouille municipale afin d'ériger un abri temporaire à l'extérieur du Centre Commercial Beaconsfield;

CONSIDÉRANT que ce type d'usage extérieur n'est pas permis par le Règlement de zonage numéro 720;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les nuisances BEAC-033, notamment les dispositions en ce qui à trait au bruit;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville autorise un abri extérieur pour fins d'activités commerciales de type yoga et de conditionnement physique jusqu'au 1^{er} novembre 2020 au Centre Commercial Beaconsfield situé au 50, boulevard St-Charles, lot 3 580 114 aux conditions suivantes :

- Aucune activité ne peut avoir lieu :
 - du lundi au vendredi entre 21 h et 7 h;
 - le samedi, dimanche ou lors de congé statutaire après 17 h;
- Aucune musique ne peut être diffusée :
 - du lundi au vendredi entre 21 h et 7 h;
 - le samedi après 17 h;
 - le dimanche ou lors de congé statutaire avant midi (12 h);
- Un seul abri temporaire d'une dimension maximale de 75 mètres carrés peut être érigé et localisé sur le gazon à une distance minimale de 1 mètre de l'emprise de rue attenante au boulevard St-Charles;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- Seules des activités de type yoga ou de conditionnement physique sans recours à des équipements d'entraînement sont autorisées;
- Seront considérés comme une nuisance et sont prohibés l'opération d'une radio ou autre dispositif de son en tout temps pour fin de publicité, ou entre 21 h et 7 h, le samedi après 17 h et le dimanche ou lors de congé statutaire avant-midi (12 h) pour toute autre raison, de manière ou à un moment qui peuvent causer des désagréments aux occupants de toute propriété.

Advenant le non-respect des conditions ci-haut mentionnées, cette résolution devient nulle et non avenue.

60.6 Avis de la Ville de Beaconsfield sur le projet aux fins de consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2021-2024) de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

2020-08-270 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le projet aux fins de consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2021-2024) de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est noté et mis au dossier.

60.7 Résolution désignant le 4 septembre 2020 Journée de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR)

2020-08-271 CONSIDÉRANT QUE la Fondation canadienne de la maladie polykystique des reins (MPR) encourage les maires à se joindre à la lutte contre cette maladie en accordant davantage de visibilité à cette maladie génétique potentiellement mortelle ainsi qu'à l'impact qu'elle engendre sur la vie de 66 000 Canadiens à l'échelle nationale;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Fondation canadienne de la MPR consiste à promouvoir la recherche, la mobilisation, l'éducation, le soutien et la sensibilisation afin de trouver des traitements contre la maladie et ainsi améliorer la qualité de vie de toutes les personnes qui en souffrent;

CONSIDÉRANT QUE Santé Canada reconnaît le 4 septembre comme étant la Journée nationale de sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR);

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner le 4 septembre 2020 Journée de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR) sur le territoire de la Ville de Beaconsfield; et

D'encourager les résidents de Beaconsfield d'appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la MPR afin d'améliorer la qualité de vie des personnes affligées par cette maladie.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

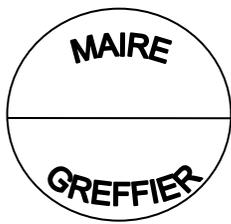
80.1 Dépôt des rapports des directeurs

Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour juillet 2020;
Rapport mensuel de la Patrouille municipale pour juin et juillet 2020;
Rapport du centre de répartition DDO pour juin 2020;
Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion.

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

95. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance ordinaire à 20 h 54.

MAIRE

GREFFIÈRE